

Code RNC-P	Code de la fiche : RNCP38857 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38857/ Date d'échéance de l'enregistrement (01/01/2029)	
Public concerné, nombre,	Élève issu de 3^{ème} ou 3^{ème} EA Élève titulaire du CAPa jardinier paysagiste Élève issu d'une classe de seconde ou première	
Prérequis d'accès	La formation s'adresse aux élèves sensibles à la nature, aimant être à l'extérieur. Il faut apprécier le contact avec la terre, les végétaux. Elle nécessite une bonne santé physique, une bonne motricité. L'ensemble du parcours Bac Pro est accessible au statut scolaire ou apprenti. Pour intégrer la classe de seconde NJPF : élèves issus d'une classe de 3^{ème} ou d'un CAP, à condition que ce souhait d'orientation ait reçu un avis favorable. Pour les élèves issus d'une 3^{ème} SEGPA ou ULIS, une demande de dérogation est nécessaire. Pour intégrer la classe de première Bac Pro : L'admission est possible après une classe de seconde ou un CAP jardinier-paysagiste. Pour intégrer la classe de terminale Bac Pro : L'admission est possible après une classe de première, de terminale ou d'une autre formation de niveau IV. La réalisation d'un test de positionnement sera nécessaire.	
Délai d'accès	Période d'inscription : de début-Mai à mi-Juillet, pour une inscription hors de cette période, nous contacter.	
Modalités d'accès	L'inscription se fait sur demande auprès du secrétariat ou via la demande préinscription sur notre site internet. Après la première prise de contact, un rendez-vous sera proposé. Téléphone : 04.71.68.07.23 Email : mfr.mauriac@mfr.asso.fr Site internet : https://www.mfrmauriac.net/	
Présentation générale (problématique, intérêt)	La formation BAC pro aménagements paysagers permet au candidat d'acquérir les savoir-être, savoirs et savoir-faire indispensables à la conduite et à la réalisation d'un chantier. Elle permet au titulaire du diplôme de s'insérer dans la vie active ou de poursuivre ses études.	
Objectifs	La formation BAC Pro Aménagements Paysagers prépare à l'entrée dans la vie active : le titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. A l'issue de sa formation, le candidat est capable de : - Participer à la conduite du chantier : - Préparer un chantier avec son supérieur hiérarchique, - Organiser le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition, - Assurer l'exécution des travaux prévus, - Utiliser, prend soin et entretient en toute sécurité le matériel et les équipements qui lui sont confiés. - Guider le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise. - Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : - Réaliser les travaux de création, - Entretien des espaces paysagers. - Informers son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions. - Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise. - Participer à la vie sociale et professionnelle : - Situer son activité dans l'organisation générale de l'entreprise ; - Identifier les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle - Utiliser les différents documents de la vie professionnelle et sociale ; - Actualiser ses connaissances, suit les évolutions technologiques, et fait part des informations collectées. les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.	
Contenu de la formation	La formation se déroule sur 3 ans et en alternance. La première année correspond à la seconde NJPF à l'issue de laquelle, l'élève peut s'orienter vers un Bac Pro Aménagements Paysagers, Forestiers ou Espaces Naturels. A l'issue de l'année de première BAC Pro, les élèves peuvent valider par les CCF un BEPA Travaux Paysagers. En terminale, ils valident les CCF du Bac Professionnel et se préparent aux épreuves terminales du Bac Professionnel Seconde Nature Jardin Paysage Forêt La formation comprend 18 semaines de présence à la MFR et 19 semaines en milieu professionnel Modules d'enseignement général EG1 : Approche scientifique et technologique EG2 : Construction d'une culture humaniste EG3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel EG4 : Engagement dans un projet collectif Modules d'enseignement professionnel 3 modules d'enseignement professionnel dont 2 à caractère transversal au secteur et 1 spécialisé. EP1 : Contexte des chantiers d'aménagement	

Contenu de la formation (Suite)	EP2 : Travail sur le chantier, opérations d’entretien et utilisation des matériels EP3 : Spécialisation professionnelle - Travaux des aménagements paysagers Activités pluridisciplinaires Première et Terminale BAC Pro Aménagement Paysagers 2 années de formation – 39 semaines à la MFR – 37 semaines de stage en milieu professionnel dont 2 semaines de stage mobilité européenne à l’étranger. Modules d’enseignement général MG1 : Approche scientifique et technologique MG2 : Construction d’une culture humaniste MG3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel MG4 :Engagement dans un projet collectif Modules d’enseignement professionnel MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers MAP : Module d’adaptation professionnelle Activités pluridisciplinaires Horaire élève affecté au domaine professionnel Formation SST CACES R372 de catégorie 1																				
Modalités pédagogiques	La formation se déroule selon différents moyens : - Cours en salles et en extérieurs dans l’enceinte de la MFR - Travaux pratiques dans l’enceinte de la MFR et en extérieur - Stage possible en entreprises et services espaces verts, pépinières et entreprises de motoculture - Cours photocopiés ou manuscrits. Livres de reconnaissance de végétaux, de gestion de chantier et de biologie écologie fournis par la Région Aura. - Interventions extérieures : MSA, CPIE, Professionnels... - Visites professionnelles : entreprises, jardins,... - Participation à des projets professionnels : chantier d’entretien, de plantation, de conception suivant les années et les demandes du territoire et les possibilités liées au planning d’alternance Méthodes pédagogiques multiples : - Active : utilisation de ‘Plan d’Études’ - Interrogative et expositive : cours en salle – vécu de stages durant le temps d’accueil et de bilan - Expérientielle : exercices pratiques, travaux pratiques entretien et création Modalités de formation : Seconde NJPF : alternance en 18 semaines de 35h en présentiel à la MFR et 19 semaines de 35h en expérientiel en stage Première et terminale BAC Pro : alternance en 39 semaines de 35h en présentiel à la MFR et 37 semaines de 35h en expérientiel en stage																				
Compétences / Capacités professionnelles visées	Les diplômes du BEPA et du BAC Pro s’obtiennent grâce à l’évaluation de capacités générales et professionnelles C1- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel C2- Débattre à l’ère de la mondialisation C3- Développer son identité culturelle C4- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles C5- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement C6- Assurer la conduite d'un chantier C7- Réaliser des interventions d'aménagement végétal C8- Mettre en place des infrastructures C9- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers																				
Durée	Le cycle complet de formation se déroule sur 3 années scolaires et est donc composé de 57 semaines de 35h à la MFR et 56 semaines de 35h en milieu professionnel. Il est possible de rentrer directement en première après un CAPa, ou sur dérogation.																				
Dates	Pour les scolaires : rentrée en septembre et fin d’année scolaire fin juin. Pour les apprentis le contrat peut être signé tout au long de l’année. Pour la formation continue nous consulter.																				
Lieu(x)	MFR-CFA de Mauriac - Rue Alphonse Longayroux - 15200 MAURIAC																				
Coût annuel (TTC)	<table><tr><td></td><td colspan="2">Formation initiale</td><td colspan="2">Formation par apprentissage (pas de frais scolaires)</td></tr><tr><td>Classe</td><td>2^{nde} NJPF</td><td>Première et Terminale</td><td>2^{nde} NJPF</td><td>Première et Terminale</td></tr><tr><td>Pension</td><td>2179 €</td><td>2433 €</td><td>1210 €</td><td>1350 €</td></tr><tr><td>½ pension</td><td>1703 €</td><td>1901 €</td><td>734 €</td><td>818 €</td></tr></table> Possibilité de bourses sur critères sociaux, tarifs valables pour l’année scolaire 2025/2026. La MFR de Mauriac est certifiée « Qualiopi », ce qui ouvre une possibilité de financement pour le parcours de formation par la voie de l’apprentissage. La MFR de Mauriac n’est pas assujettie à la TVA		Formation initiale		Formation par apprentissage (pas de frais scolaires)		Classe	2 ^{nde} NJPF	Première et Terminale	2 ^{nde} NJPF	Première et Terminale	Pension	2179 €	2433 €	1210 €	1350 €	½ pension	1703 €	1901 €	734 €	818 €
	Formation initiale		Formation par apprentissage (pas de frais scolaires)																		
Classe	2 ^{nde} NJPF	Première et Terminale	2 ^{nde} NJPF	Première et Terminale																	
Pension	2179 €	2433 €	1210 €	1350 €																	
½ pension	1703 €	1901 €	734 €	818 €																	

Responsable de l'action, Contact	Élisabeth BALADUC - Directrice – 04.71.68.07.23 – mfr.mauriac@mfr.asso.fr Responsable de la classe de seconde NJPF : Élisabeth BALADUC Responsable de la classe de Première Bac Pro : Sandrine RAYNAL Responsable de la classe de Terminale Bac Pro : Sandrine RAYNAL
Formateurs, animateurs et intervenants	La formation est délivrée par des formateurs de la MFR ayant obtenu, ou en cours d'obtention de la certification pédagogique des MFR délivrée par le Centre National Pédagogique. Des professionnels participent aux évaluations des CCF. Des professionnels du sport assurent les cours d'EPS.
Suivi de l'action	Carnet de liaison des élèves 3 Bilans de stage intégrés au carnet de liaison 2 Cahiers de classe détaillant le contenu de formation Convention de stage avec attestation de stage ou contrat d'apprentissage 1 Rencontre Maître de stage/Maître d'apprentissage pour bilan de stage Rencontres avec les familles Accompagnement personnalisé
Évaluation de l'action	<u>Attestation intermédiaire de formation (équivalent BEPA)</u> Modalités d'évaluation : contrôles continus en cours de formation (CCF) réalisés durant l'année de première, appréciation par maître de stage ou d'apprentissage <u>BAC Pro Aménagements Paysagers</u> Modalités d'évaluation : contrôle continu en cours de formation (CCF) et épreuves terminales Enquête de satisfaction et évaluation sur le degré d'acquisition des compétences (tests, examens, fiches d'évaluation, entretiens...). Bilan hebdomadaire. Évaluation des acquis au regard des objectifs attendus. <i><u>NB</u> : La formation ne peut pas être évaluée sous forme de blocs de compétences</i>
Après l'obtention du diplôme	- <u>Passerelles</u> : Bac professionnels de l'enseignement agricole CAP - <u>Poursuite d'études</u> : CS Arboriste élagueur CS Arrosage intégré CS Constructions paysagères CS Maintenance des terrains de sports et de loisirs BTSA Aménagements paysagers BTSA Production horticole BTSA Technico-commercial - <u>Insertion dans la vie active</u> Agent / Agente d'entretien des parcs et jardins Ouvrier / Ouvrière du paysage Chef d'équipe paysagiste
Passerelles et débouchés possibles	fiches ROME https://candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/F1707/macon-maconne-du-paysage https://candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/A1208/jardinier-jardiniere-paysagiste https://candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/A1211/chef-cheffe-equipe-paysagiste
Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap	Selon la demande, des adaptations et des aménagements peuvent être mis en œuvre en fonction des besoins éducatifs particuliers de l'apprenant (plan d'accompagnement personnalisé), sous réserve que la situation de santé de la personne soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2005). Cette demande doit nous être précisée lors de l'entretien de recrutement. Nous accompagnons les apprenants pour effectuer leurs démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Les salles de classes et le réfectoire ont une accessibilité adaptée mais l'internat et le secrétariat ne sont pas de plain-pied.
Indicateurs de performance	<u>Pour les élèves ayant passé leur diplôme en 2025 :</u> Taux de réussite à l'examen : 90,91 % (10 élèves reçus sur 11) dont 100 % pour les apprentis (5 sur 5) Taux de persévérance : 100 % (10 ont été au bout de la formation sur 10 inscrits en classe de première) Taux d'insertion dans la vie active : 36,39 % (4 élèves sur 11 se sont insérés dans la vie active à l'issue de leur formation) Taux d'insertion dans le secteur professionnel concerné : 50 % (2 élèves sur 4 travaillent le secteur des aménagements paysagers à l'issue de leur formation) dont 20 % pour les apprentis (1 sur 5) Taux de rupture de contrat : 0 % Taux de poursuite d'études : 63,64 % (7 élèves sur 11 ont poursuivi leurs études après l'obtention de leurs diplômes) dont 80 % pour les apprentis (4 sur 5) Valeur ajoutée de l'établissement : Taux de persévérance élevé et faible taux de rupture https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0150668V 

Dernière mise à jour : 01 septembre 2025